

Bruxelles, le 20 juin 2022
(OR. fr)

10147/22

Dossier interinstitutionnel:
2022/0199(NLE)

TRANS 375
RELEX 787

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 10128/22 + ADD 1
Objet:	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire de l'accord sur le transport de marchandises par route entre l'Union européenne et l'Ukraine – Adoption

1. Le projet d'accord visé en objet est le résultat des négociations menées par la Commission sur la base de l'autorisation donnée par le Conseil le 2 juin 2022 à la Commission d'ouvrir des négociations en vue de conclure un accord sur le transport de marchandises par route entre l'Ukraine et l'Union européenne.
2. Le 17 juin 2022, la Commission a présenté au Conseil sa proposition de décision du Conseil relative à la signature et à l'application provisoire du projet d'accord susmentionné (doc. 10128/22). Les membres du groupe "Transports Terrestres" ont examiné le projet de décision du Conseil relative à la signature et à l'application provisoire, amendé (doc. 10162/22) lors du même groupe, le 17 juin.
3. Le texte du projet de décision du Conseil relative à la signature et à l'application provisoire et le texte du projet d'accord ont été mis au point par les juristes-linguistes du Conseil.

4. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à examiner le projet de décision du Conseil figurant dans le document 10407/22 et le texte du projet d'accord figurant dans le document 10151/22, et à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, ladite décision afin de permettre la signature de l'accord.
 5. Le Parlement européen sera informé de l'adoption, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et la décision lui sera transmise.
-